

En 2015, je sécurise mon dossier PAC avec la Chambre d'Agriculture du Gers

La réforme de la PAC bouleverse totalement le régime des aides couplées et découplées en 2015 : les DPB remplacent les DPU, l'aide verte est conditionnée au respect d'obligations vis-à-vis de la diversification des cultures et de la présence de Surfaces d'Intérêt Ecologique (SIE).

Ces éléments rendent complexe la déclaration du dossier en 2015 et accroissent les risques de pénalités en cas d'erreur de déclaration. Risques encore accrus cette année compte tenu de l'arrivée tardive des dossiers papier et du fait que la surface réellement admissible sera calculée à posteriori par l'administration au vu des photos aériennes.

Pour que vous puissiez déposer votre dossier en toute sécurité dans le respect des obligations réglementaires, la Chambre d'Agriculture vous propose un accompagnement personnalisé du 27 avril au 9 juin pour réaliser votre déclaration PAC.

Quelques enjeux financiers

Le non respect des règles est susceptible d'entraîner des pénalités importantes pour votre exploitation :

- défaut concernant les règles de verdissement : le non versement de l'aide verte de 82 euros par hectare en moyenne,
- non respect des surfaces admissibles : pénalités de 1 % à 3 % de la totalité des aides,
- mauvaise qualification des surfaces déclarées (code culture – espaces peu productifs) : pertes d'aides aux surfaces ou pénalités.

Le coût de la sécurisation :

L'accompagnement individuel en 2015 pour une exploitation moyenne de 80 hectares représente 109 € HT à mettre en regard des enjeux financiers pré-cités.

Demander ses aides bovines

(bovins allaitants, bovins laitiers, veaux sous la mère)

✓ Attention, la date limite de demande des aides bovines est toujours fixée au 15 mai

La Chambre d'Agriculture vous propose de télédéclarer vos aides bovines lors du rendez-vous CartoPAC si celui-ci est programmé avant le 15 mai.

Dans le cas contraire, ou si vous souhaitez anticiper sur la période de détention, vous pouvez venir télédéclarer dès à présent votre demande.

Renseignements au 05.62.61.77.13.

Je veux connaître le montant prévisionnel des aides pour la période 2015 - 2019

✓ Simulateur PAC

Sur rendez-vous ou à l'issue de mon dossier PAC, un conseiller simule le montant des aides PAC pour la période 2015 à 2019 à partir des données réelles de mon exploitation

Tarifs 2015 : Forfait de 35 € HT

Plus de renseignements et inscriptions au 05.62.61.77.13.

Je veux être accompagné de A à Z dans mon dossier PAC

✓ CARTOPAC 2015 : Un service complet, sûr et précis

Lors d'un rendez-vous à la Chambre d'Agriculture à Auch, vous êtes accompagné individuellement par un technicien spécialisé qui réalise avec vous la télé déclaration PAC et vous apporte un conseil réglementaire pour répondre aux exigences de la conditionnalité. Nous réalisons et vérifions avec vous :

- La vérification de vos îlots RPG (ajout, suppression d'îlots, etc.)
- la modification de votre assolement
- le respect des règles liées à l'aide verte et notamment le calcul de la Surface d'Intérêt Ecologique (SIE)
- les contrôles de cohérence, sur l'éligibilité des aides sollicitées
- la vérification de la conditionnalité 1^{er} et 2^{ème} pilier
- la transmission des données dans Télépac,
- le dossier de demande d'aides PAC, ICHN, et Aides Bovines
- l'édition du dossier complet et de l'accusé de réception
- le suivi des modifications éventuelles après dépôt du dossier

TARIFS 2015

Tarif de base : Forfait de 45 € HT + part variable de 0.8 €/Ha de SAU avec un plafond à 175 € HT*

* majoration de 22 € HT par 1/4 h pour les dossiers concernés par le plafond au-delà de 2 h.

Réduction fidélité : Tous les clients ayant participé à CartoPAC 2013 et 2014 bénéficieront d'une réduction de 5 % sur le montant total de la facture.

Abonnés Mes P@rcelles : Les abonnés Mes P@rcelles bénéficient d'une réduction de 50 % sur la part variable

Dossiers complémentaires (parcelles de subsistance) : Forfait 25 € HT.

Je réalise moi-même mon dossier PAC et je souhaite un conseil réglementaire

✓ PACléo : un conseil personnalisé

Vous réalisez vous-même votre déclaration PAC (via télépac, MesP@rcelles, d'autres logiciels spécifiques ou papier) et vous voulez être sécurisé.

La Chambre d'Agriculture vous propose un accompagnement individuel pendant lequel un technicien spécialisé vérifie avec vous la cohérence de votre dossier, le respect des règles liées à l'aide verte et le respect des règles liées à la conditionnalité.

Tarifs 2015 : Forfait de 45 € HT.

Plus de renseignements et inscriptions au 05.62.61.77.13.

Prenez rendez-vous sans tarder

- Téléphonez pour prendre rendez-vous au 05 62 61 77 13.

- Puis renvoyer le Bulletin d'Inscription ci-dessous à la Chambre d'Agriculture du Gers, Services Techniques, route de Mirande, BP 70161, 32003 Auch Cedex.

- Ou bien sur le site internet de la Chambre d'Agriculture du Gers :

www.gers-chambagri.com



BULLETIN D'INSCRIPTION CARTO PAC 2015

N'OUBLIEZ PAS :

Téléphonez dès maintenant pour prendre rendez-vous au 05.62.61.77.13

Exploitation Agricole : Sociétaire Individuelle

Raison sociale :

Interlocuteur principal : Nom : Prénom :

Adresse (du siège d'exploitation) : lieu-dit :

Code postal : 32 ___ Commune :

Téléphone fixe : _____ Téléphone portable : _____

Adresse e-mail :

Numéro SIRET : _____ 000 _____ Numéro Pacage : 032 _____

Code TELEPAC 2014 : _____

Demande à la Chambre d'Agriculture du Gers de m'accompagner pour réaliser mon dossier PAC 2015 pour la télédéclaration via le site Internet Télépac www.telepac.agriculture.gouv.fr. A ce titre, autorise la DDT du Gers, à fournir à la Chambre d'Agriculture du Gers mes données individuelles ainsi que celles de mon exploitation au titre de la campagne de déclaration de surfaces 2015.

Fait à Signature de l'exploitant

Le